

LETTRE AUX FAMILLES

Le 29/05/20

Chers parents,

Lors de son allocution du 29 mai, le Premier Ministre a annoncé la reprise d'activité des lycées professionnels.

Dans cette période de crise sanitaire, le lycée qui a toujours maintenu la continuité pédagogique, va permettre l'accès au public dans l'établissement dès le 10 juin 2020 selon le Plan de reprise d'activité et dans le strict respect de l'organisation proposée par l'équipe enseignante, décrite ci-dessous.

Notre volonté d'accompagner le jeune dans son apprentissage dans des conditions maximales de sécurité conformes aux exigences sanitaires imposées, est notre priorité.

Nous vous rappelons que l'assistance (assistance-pronote.clairfoyer@outlook.fr) reste à votre disposition pour vous faciliter l'accès au portail Pronote mais aussi pour vous aider à résoudre tous les problèmes techniques rencontrés.

Le standard est toujours à votre disposition pour toutes questions de 8H30 à 12H30.

Comme indiqué précédemment, nous vous informons que :

Informations relatives aux élèves :

• Période de stage de fin d'année :

Les stages peuvent être effectués uniquement par les élèves âgés de 16 ans ou plus avec l'accord des parents et de l'entreprise. Un avenant à la convention de stage, spécifique à la pandémie COVID 19, doit être signé par les différents acteurs avant toute présence sur les lieux de stage.

Pour ce faire, après l'accord de toute l'équipe éducative, les professeurs principaux sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

Rappel des dates de stage dans le respect du découpage pédagogique existant :

- Seconde : du 8 juin au 4 juillet 2020
- Première : du 2 juin au 10 juillet 2020 (découpage en deux périodes selon l'option choisie)

• Continuité pédagogique en distanciel :

- 4ème : Poursuite du programme jusqu'au 25 juin
- 3ème :

- Acquisition des compétences attendues pour la poursuite d'étude et entraînement à l'ASSR jusqu'au 25 juin
- Les épreuves d'examen de l'ASSR se dérouleront sur Rendez-vous du 29 au 30 juin (une convocation vous sera adressée via Pronote)
- CAPA 1 et 2 : Poursuite du programme jusqu'au 25 juin
- Terminales :
 - Fin du programme le 5 juin
 - Entraînement à l'oral de rattrapage du BAC du 8 au 19 juin
 - Epreuve de l'oral de contrôle prévue le 2 juillet
- Apprentis :
 - Poursuite du programme jusqu'au 26 juin et retour en entreprise
 - Fin du programme pour les BAC 2 le 29 mai et retour en entreprise jusqu'à fin du contrat

- **Accueil en présentiel :**

Des créneaux horaires sont proposés afin de permettre sur rendez-vous :

- Un entretien individuel avec le professeur principal,
- Une reprise des effets personnels
- Une restitution des manuels scolaires

Plages horaires :

- 4ème et 3ème : le 10 juin de 9h30 à 12h30
- CAPA : une date sera communiquée ultérieurement
- 2nde : le 11 juin de 9h30 à 12h30
- 1ère et terminale : le 12 juin de 9h30 à 12h30
- CFC et Apprentis : le 15 juin de 9h30 à 12h30

- **Conseils de classe en distanciel :**

Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre auront lieu aux dates suivantes :

- 3^{ème} : 25 mai à 15h
- CAPA 2 et Tles : 4 juin à 15h
- 2^{nde}, 4^{ème}, CAPA 1, et 1^{ère} : 25 juin à 15h

Un compte rendu aux délégués de classe et aux parents délégués sera fait par le Professeur Principal par téléphone. Les parents délégués sont invités à nous transmettre toutes remarques avant la date du conseil.

Informations relatives aux Parents :

- **Résultats scolaires VIA Pronote :**

- Pour toutes les classes, les bulletins trimestriels sont à votre disposition à l'issue du conseil de classe
- Pour les terminales, les relevés de notes CCF seront à signer et nous retourner par pronote ou à l'adresse mail du lycée (caussade@cneap.fr) entre le 4 et 8 juin.
- Pour l'examen de CAPA, BEP, et de BAC PRO, le livret scolaire est consultable sur Pronote du 8 au 10 juin 2020.

- **Demande de bourse rentrée septembre 2020 :**

Pour toute demande de bourse nationale d'étude et même en cas de démarches antérieures de votre part, vous êtes invités à retirer le dossier (Cerfa 11779*06) sur le site internet du lycée (www.lycée-professionnel-clair-foyer.com) afin de le compléter et de nous le retourner **avant le 15 juin sans oublier de joindre les documents demandés.**

Pour rappel, les documents à fournir sont l'avis d'imposition, l'attestation de paiement CAF et la procuration donnée à l'établissement (disponible sur le site du lycée).

J'attire votre attention sur les dernières modifications mises en place :

- L'instruction de la demande se fait uniquement sur les revenus de l'année N-1 soit les revenus de l'année 2019 inscrits sur l'avis d'imposition 2020
- La prime d'internat est désormais attribuée en fonction de l'échelon

Concernant les élèves déjà bénéficiaires des bourses, la reconduction de bourse sera faite automatique par l'établissement.

- **Accueil dans l'établissement :**

A partir du 10 juin 2020, nous pourrons vous accueillir sur le site de CAUSSADE de 8h30 à 13h uniquement sur rendez-vous tout en continuant à privilégier pour des raisons de sécurité la communication par mail et par téléphone.

Le chef d'établissement
Fabienne MORCILLO